



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le point suivant, sera adopté :

- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025

Cette séance se tiendra jeudi le 21 mai 2026 à 19h30.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront uniquement sur les points mentionnés ci-dessus.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 14^e jour de mai 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 14 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier